

Compte rendu Audience du 03 avril 2013  
Intersyndicale CGT, SFP,CFDT et FO / M. CORNILLET AfipaDDFIP05

étaient présents : Patrice GASIGLIA /CGT  
Jean François COLOME / USST  
Bernard MATHURIN /CFDT  
FO/ excusé

- Suite à l'épisode neigeux exceptionnel qui a frappé le département le lundi mars, la DDFIP a accordé via directive mailée aux chefs de services du département soit une autorisation exceptionnelle d'absence d'une ½ journée, soit un « rattrapage horaire » pour les agents arrivés tardivement.

Nous avons interpellé le DDFIP car la mesure n'a pas été appliquée partout de la même manière et par ailleurs pour certains agents la demi-journée ne couvrait pas cette absence exceptionnelle,

Nous avons fait remarquer aussi qu'une réponse du bureau RH,,,,DG, suite à interrogation des OS Nationales, laissait la possibilité au responsables locaux d'appliquer une mesure plus large.

En début de discussion M, CORNILLET nous a fait part d'un relatif étonnement sur notre démarche. Selon lui, se rendre au travail par tous moyens fait partie des devoirs d'un fonctionnaire.

Mais par ailleurs a admis que l'information avait sans doute mal circulé, dans la mesure où les responsables des services n'avaient pas tous géré la directive de la même façon.

De fait entre ceux qui ont fait la démarche de demander aux agents, ceux qui ont laissé les agents venir demander, ceux qui ont re-routé aux agents tel quel le mail de la DDFIP ou encore ceux qui n'ont informé personne,, il ne pouvait y avoir que des disparités dans le traitement du retard ou de l'absence pendant cette journée.

Si nous ne remettons pas en cause le motif de « réel empêchement » nécessaire à l'application de la mesure, nous avons dénoncé la différence de traitement entre les agents du département. A notre sens une telle mesure doit s'appliquer de façon équitable, et pour ce faire une directive laissant moins de marge d'interprétation aux chefs de service eut été préférable.

De plus, dans certain département, les DDFIP n'ont pas hésité et ont accordé une autorisation d'absence d'une journée, prenant en compte la dangerosité des déplacements, les situations des parents qui ont du garder leurs enfants pour cause d'école ou crèche fermées ce jour là.

Alors le département des Hautes Alpes est un département montagneux, on le sait, les agents ne sont en général pas « frileux » pour affronter les intempéries afin de se rendre sur leurs postes de travail

on le sait aussi, mais cet hiver particulièrement neigeux (c'était au moins le troisième épisode important de l'hiver) a occasionné pour certains de vraies gênes/empêchements qu'ils ont su gérer au mieux et aussi dans l'intérêt du service.

Si la DDFIP admet en avoir tout à fait conscience, parfois il ne suffit pas de le dire...

Nous avons conclu le sujet sur un accord : les agents qui n'ont pu bénéficier de la mesure sont invités à faire une demande d'autorisation d'absence exceptionnelle ou de régularisation horaire auprès de leur chefs de service. En cas de difficultés l'information doit nous remonter pour que nous puissions intervenir au cas par cas auprès de M. CORNILLET.

\*\*\*\*\*

Autres sujets abordés :

- « L'invitation » adressée aux agents pour participer à la tenue du stand DDFIP à la **Foire de Gap** :une fois encore il est précisé dans le courriel « qu'aucune compétence particulière n'est requise »

Pourtant nous étions déjà intervenu les années précédentes en CTL pour signaler ce que nous estimons être une « vacherie » pour les collègues travaillant dans les SIP !

Explication donnée : cela ne remet pas en cause la nécessaire et reconnue compétence dont les agents de secteurs font preuve tout au long de l'année et plus particulièrement à l'occasion de la campagne IR. Cette formulation n'a été faite que pour « attirer » des agents non spécialistes afin de tenir le stand, qui au demeurant existe pour promouvoir la déclaration internet et accessoirement pour des renseignements sommaires...

Encore une fois une certaine méconnaissance de la réalité ! Ou une volonté de ne pas voir les réalités en face. Chaque année des renseignements sont délivrés en nombre sur les mesures fiscales relatives aux économies d'énergie (présence des stands tout autour), des réceptions de contribuables pour tout autre chose que la déclaration internet, ou encore de contribuables qui viennent avec leur documents de déclarations, de revenus fonciers, etc,, pour ne pas subir l'attente prévisible dans les SIP...

L'appel 2014 devrait être rectifié....

On peut quand même s'interroger sur la présence de ce stand dans un univers commercial... Promouvoir internet pour mieux supprimer les emplois ? privilégier la vitrine ? Avoir besoin d'attirer les non spécialistes pourrait être interpréter comme une non adhésion des agents à cette démarche, qui par ailleurs a sûrement un coût.

- Carte /parking Desmichels : Avant que la décision ne tombe : la carte est gratuite / restitution des chèques de caution, les diverses démarches syndicales n'avaient pas obtenu de réponse,, et pour cause ! Visiblement la DDFIP n'avait pas été informée de la demande autrement que par les OS ! Et semble ne pouvoir nous préciser de qui est venue cette demande par ailleurs prématurée,,

Nous nous sommes étonnés quand même du zèle de certains chefs de service qui ont été jusqu'à réclamer les chèques aux agents retardataires...

Les protestations syndicales ont cette fois été entendues,,